



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 20508

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les délais d'attente pour passer les épreuves inhérentes au permis de conduire. Outre le fait que les listes d'attente des candidats s'allongent, il faut aux candidats patienter de longs mois avant que leur passage à l'examen de conduite ne soit effectif. Il en résulte des situations parfaitement défavorables et préjudiciables aux candidats eux-mêmes qui ne peuvent ainsi décrocher un emploi. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier, et en particulier s'il envisage de procéder au recrutement d'inspecteurs du permis de conduire afin que ces délais excessifs et parfaitement injustifiés cessent de perdurer.

### Texte de la réponse

Le délai de passage à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ainsi que celui entre deux présentations dépendent de plusieurs facteurs (taux de réussite des établissements d'enseignement de la conduite, nombre de candidats présentés pour la première fois par l'école de conduite notamment et nombre d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière). Le nombre des d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) a été maintenu en 2013, les départs en retraite étant remplacés. Compte tenu des contraintes budgétaires, il n'a pas été possible d'augmenter les effectifs. De nombreux dispositifs (système d'entraide nationale appelé « réserve nationale » autorisant et favorisant des renforts d'inspecteurs de départements proches, mise en place d'examens supplémentaires le samedi) permettent d'augmenter l'offre d'examens au niveau départemental. Ainsi l'ensemble de ces mesures ont permis d'obtenir sur l'année 2012 un délai moyen d'attente entre deux présentations d'environ 86 jours au niveau national. Ce délai moyen peut être supérieur dans quelques départements en particulier à certaines périodes de l'année correspondant à un afflux des demandes. Dans le département de l'Orne il est inférieur à la moyenne nationale, soit 63 jours. Par ailleurs, l'harmonisation des pratiques d'évaluation des inspecteurs engagée en 2012, qui commence à produire ses effets, a un effet positif sur le taux de réussite (63,75%) de ce département, déjà supérieur au taux national (58,50 %). Cependant conscient de la nécessité d'ouvrir une réflexion globale sur la question des places d'examens, le ministre de l'intérieur a demandé à la Présidente de la commission Jeunes et Education routière du Conseil national de la sécurité routière de mener une concertation élargie sur ce sujet et de proposer des recommandations.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20508

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2451

**Réponse publiée au JO le :** [10 septembre 2013](#), page 9496